

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14840/Add.11
29 mars 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT
OU EN EST LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct suivant.

La liste complète des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans le document S/14840 daté du 19 janvier 1982.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 20 mars 1982, le Conseil de sécurité ne s'est prononcé sur aucune de ces questions. En revanche, au cours de ladite semaine, le Conseil de sécurité a procédé à sa 2333^{ème} séance, tenue le 19 mars 1982, en application de la résolution 499 (1981) du 21 décembre 1981, à l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice pour pourvoir le siège devenu vacant par la suite du décès du juge Abdullah El-Erian, le 12 décembre 1981.

Au cours du vote, M. Mohammed Bedjaoui (Algérie) a obtenu la majorité des voix requise au Conseil de sécurité.

Comme M. Mohammed Bedjaoui a également obtenu la majorité des voix requise à l'Assemblée générale, il a été déclaré membre élu de la Cour internationale de Justice, le mandat expirant le 5 février 1988.

